

PROFIL DE POSTE AGENT RECENSEUR

Titre/Métier

Agent recenseur

Service d'affectation

Service relations citoyens, unité état civil/recensement

Missions

Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, nommés par arrêté du maire. Ils sont porteurs d'une carte signée par le maire.

Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte en moyenne 230 logements à enquêter dans la période légale (5 semaines). Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance. Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés. Il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre régulièrement le coordonnateur communal lors des bilans de collecte.

Compétences/qualités requises

- Autonomie, esprit d'initiative et sens des responsabilités : l'agent est seul sur le terrain. Il rencontre le coordonnateur régulièrement pour le bilan.
- Capacité d'organisation et de rigueur : l'agent recenseur doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Il doit faire preuve de méthode dans la gestion des questionnaires et du remplissage des documents administratifs.
- Capacité à se repérer : connaissance de la ville, lecture de plans urbains.
- Moralité, neutralité, discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit également respecter le secret des informations récoltées.
- Capacité relationnelle : Il est en contact direct avec les habitants. Il doit convaincre, rassurer, conseiller et aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.
- Disponibilité, réactivité : La durée de la collecte est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, voir le samedi. L'agent recenseur doit effectuer sa mission et répondre aux objectifs fixés par le coordonnateur (une prime facultative est versée à cet effet). Il devra être très disponible et sera parfois amené à intervenir au pied levé à la demande de l'équipe bureau.
- Ténacité : l'agent recenseur fait de nombreuses visites nécessaires pour trouver les personnes qu'il doit recenser à leur domicile.
- Aisance avec l'outil informatique (pouvoir guider les personnes susceptibles de répondre à l'enquête par internet).
- Stabilité dans la fonction : quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables.
- Permis B obligatoire : l'agent utilise son véhicule personnel.

- Proximité domicile/secteur d'enquête : l'agent doit travailler de façon ponctuelle dans la journée, ses horaires ne sont pas fixes et son emploi du temps est souvent soumis aux disponibilités de la population. La proximité domicile/secteur d'enquête permettra un gain de temps.
- Une bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers,...)

Contraintes et difficultés

Travail principalement en soirée et le samedi.
Contact avec les différents publics.
Gestion éventuelle de situations difficiles.
Compte rendu régulier de son travail.
Pouvoir être joint facilement lors de la mission.

Horaires

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. Il est parfois amené à intervenir au pied levé.

Rémunération

L'agent est payé au logement enquêté et il perçoit des primes liées à la qualité du travail. Ses frais de déplacements sont remboursés.